



FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Paysagiste

Cotation du poste	<i>Cotation chiffrée (RIFSEEP) : Groupe 4</i>
Catégorie	<i>A</i>
Famille d'emploi	<i>Technique</i>
Emploi	<i>Fonctionnaire ou contractuel-le</i>
Correspondance RIME	
Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme	<i>Etablissement public du Parc national de forêts</i>
Localisation	<i>Arc en Barrois (52)</i>
Télétravail	<i>Selon charte du télétravail du Parc national de forêts</i>
Niveau d'expérience requis (Débutant /Confirmé/Expert)	<i>Confirmé</i>
Encadrement (oui/non)	<i>non</i>
Nombre de personnes encadrées	
Spécialité RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles)	

Généralités :

Le Parc national de forêts est le plus récent des 11 parcs nationaux français. Il a été créé par le décret 2019-1132 du 06 novembre 2019. Situé à cheval sur la Haute-Marne et la Côte-d'Or, ce Parc national est dédié à la préservation de la forêt feuillue de plaine et à la valorisation des riches patrimoines d'un territoire rural. L'aire optimale du Parc national s'étend sur 127 communes, dont 60 sont concernées par le cœur et 110 ont à ce jour adhéré à la charte.

L'établissement public du Parc national de forêts a un plafond d'emploi de 40 agents, fonctionnaires et contractuels auxquels s'ajoutent plus de 10 postes hors plafond, des apprentis, stagiaires, volontaires de service civique et agents mobilisés par mutualisation avec l'office national des forêts (ONF) et l'office français de la biodiversité (OFB), pour contribuer à certaines missions de l'établissement public.

L'établissement public compte 1 secrétariat général et 5 services techniques : Territoire ; Connaissance et patrimoines ; Transition écologique et économique ; Valorisation, Forêt-chasse.

Contexte :

Les paysages du Parc national de forêts font partie intégrante de son caractère inscrit à la charte. La protection de ce caractère et plus largement des paysages du Parc national constitue par essence, l'une des principales missions du Parc national. Les paysages du Parc national sont à l'interface de ses patrimoines naturels et de ses patrimoines culturels. Ainsi, le Parc national de forêts s'intéresse à la

conservation de paysages agricoles et forestiers résultant de l'action séculaire de l'homme ; Il s'intéresse également à la conservation de paysages naturels dans des espaces laissés en libre évolution ; enfin, il s'intéresse aux paysages nocturnes dans la perspective d'une labellisation au titre des réserves internationales de ciel étoilé (RICE).

Finalités et missions :

Le ou la paysagiste devra contribuer à une vision partagée et durable du paysage du Parc national, intégrant à la fois ses dimensions écologiques, culturelles, économiques et sociales, et favoriser une meilleure appropriation du paysage par les acteurs du territoire. Cela implique de sa part de savoir animer des instances de concertation et de dialogue, de faire preuve de pédagogie pour transmettre une meilleure compréhension des enjeux et faciliter leur appropriation.

On attend de sa part, de savoir lire et analyser les paysages, d'en comprendre les enjeux, de planifier leur conservation et de savoir les valoriser à travers des démarches d'interprétation, d'éducation à l'environnement et au développement durable, et divers produits d'édition. Un des enjeux du poste consiste à être à la fois en capacité de conceptualiser et de donner vie au discours par des réalisations concrètes, sensibles et innovantes.

I. Animer la politique du Parc national en faveur des paysages (prioritaire) :

1) Assurer la réalisation et le déploiement du plan paysage du Parc national

Le ou la paysagiste aura pour mission principale de conduire la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du Plan paysage du Parc national.

Pour ce faire il ou elle devra :

- Préparer la candidature du Parc national à l'appel à projets Plan Paysage de l'Etat.
- Mobiliser et sensibiliser le territoire pour faire du projet du Parc national un projet de territoire, recueillir des engagements des élus et acteurs du territoire en faveur de ce plan paysage.
- Préparer toutes les pièces attendues pour l'Appel à projets Plan Paysage de l'Etat et établir un plan de financement détaillé.

Le ou la paysagiste assurera la coordination globale du projet (animation, suivi administratif et financier). Il fera aboutir un diagnostic paysager partagé par les acteurs du territoire, définira les orientations stratégiques et le plan d'actions du Plan Paysage, animera la concertation territoriale (élus, services de l'Etat, socioprofessionnels, experts, associations et habitants), encadrera le travail des prestataires externes éventuels et suivra les marchés associés.

De manière générale, il veillera à la cohérence du projet avec les autres démarches du Parc national (Charte, schéma d'interprétation, etc.)

Une fois le Plan Paysage adopté, il s'agira d'en assurer le déploiement, d'assurer et de suivre sa mise en œuvre, notamment celle du plan d'actions ;

2) Protéger et promouvoir les paysages nocturnes en pilotant le projet de labellisation RICE

L'angle des paysages nocturnes sera également couvert par le ou la paysagiste. Il est attendu un appui au chef de service, dans son pilotage du projet de labélisation RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) que vise le Parc national :

- Concertation avec les collectivités et les partenaires techniques (dont les syndicats d'énergie et d'éclairage) ;
- Proposition d'actions de sensibilisation autour de la pollution lumineuse et du paysage nocturne ;
- Montage du dossier et échanges régulier avec l'association américaine délivrant le label.

Le paysage nocturne devra en outre faire partie intégrante du Plan Paysage du Parc national.

3) Assurer la réalisation et le déploiement du Plan « Arbre » du Parc national

Prévu à la charte du Parc national et au contrat d'objectifs et de performance (COP) signé entre l'Etat et l'établissement public, le Plan Arbre vise à accompagner le Parc national dans sa politique de protection de l'arbre isolé, que ce soit en bord de route ou dans les espaces agricoles.

Le ou la paysagiste pilote, en lien avec le service Economie et transition écologique et sa cellule agroécologie, l'élaboration et à la mise en œuvre du *Plan Arbre* du Parc national, destiné à valoriser et protéger les éléments arborés du paysage (arbres isolés, haies, bosquets, alignements) pour renforcer la trame écologique et l'identité paysagère du territoire ;

4) Animer la politique et l'expertise du Parc national en matière de paysage

Enfin, le ou la paysagiste devra contribuer de manière transversale à la politique paysagère du Parc :

- Apporter son expertise sous l'angle paysager sur des projets sur le périmètre du Parc national (aménagement paysagers, intégration paysagère...) ; A ce titre il est attendu une contribution active à la production des avis du Parc national portant sur des projets faisant l'objet d'études d'impact.
- Apporter un appui technique et méthodologique aux autres services du Parc national sur les questions de paysage, d'intégration visuelle et d'aménagement, notamment par la conduite d'une réflexion sur les points noirs paysagers (intégration des coupes de bois, des cabanes de chasse, des délaissés de routes, etc.) et leur résorption.
- En lien avec le service *Valorisation*, contribuer à la valorisation des paysages et du Plan Paysage du Parc national dans la pédagogie et la médiation auprès du public (publications, animations, articles, réseaux sociaux, etc.) ; L'identification de paysages remarquables pourra donner lieu à la valorisation de points de vue en bord de route ou dans les villages.
- Participer à la représentation du Parc dans les réseaux professionnels, comités techniques et événements liés au paysage ;
- Assurer des relations régulières et de qualité avec les CAUE des deux départements et le cas échéant, avec les architectes de bâtiments de France (ABF).

II. Animer le schéma d'interprétation du Parc national (secondaire) :

Le schéma d'interprétation des patrimoines du Parc national de forêts a été élaboré et adopté par le Conseil d'administration. Il a défini les thématiques et une trame narrative globale et cohérente pour mettre en valeur les patrimoines du Parc national et a identifié des pistes d'aménagement.

Il est attendu du ou de la paysagiste de piloter et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre et d'avoir un regard global sur les projets d'interprétation du Parc national. Ce document servira au projet de plan de paysage et à l'inverse, le plan de paysage pourra venir approfondir le schéma d'interprétation.

- Suivre la mise en œuvre de plans d'interprétation des patrimoines sur des sites pré-identifiés du Parc national, de la phase de conception jusqu'à l'aménagement ;
- Être force de proposition quant à l'équipement de certains sites ou itinéraires (appuyer au besoin la chargée de mission écomobilité).

III. Participer à la vie de l'établissement public

Le ou la paysagiste est amené(e) à participer à la vie du service « Connaissance et patrimoines » et de l'établissement public (participation à des réunions, conseils, animation lors d'événements publics...).

Liaison hiérarchique :

Poste placé sous l'autorité du responsable du service « Connaissance et patrimoines » du Parc national de forêts qui compte 10 autres agents.

Relations fonctionnelles régulières avec les autres services et la direction.

Exigences :

Formation supérieure de niveau Bac +5 dans le domaine du paysage, de la géographie et de l'aménagement du territoire. Une formation complémentaire en écologie du paysage serait un atout, ou a minima une solide culture écologique et territoriale.

Savoir

- Connaissances en sciences du paysage, notamment sur l'insertion et la planification paysagère, et en écologie du paysage
- Maîtrise des méthodes d'analyse et de diagnostic paysager
- Dessin paysager et sensibilité artistique
- Connaissances en paysage nocturne et phénomène de pollution lumineuse
- Connaissance des acteurs, politiques, réglementations et outils en lien avec la conservation des paysages
- Bonnes notions de géographie, d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'écologie
- La connaissance des patrimoines du Parc national de forêts serait un plus.

Savoir-faire

- Compétences en gestion de projets multi-acteurs. Une expérience en élaboration de plan paysage

serait un vrai plus.

- Excellentes capacités rédactionnelles et de synthèse
- Excellentes expression orale, capacité à vulgariser
- Techniques d'animation de réunion, d'ateliers et de groupes de travail
- Intégrer les dimensions écologiques, culturelles, économiques et sociales dans la démarche paysagère
- Compétences en éco-interprétation des paysages et en sensibilisation grand-public
- Maîtrise des logiciels bureautiques, cartographiques (QGIS) et d'illustration / modélisation 3D / mise en page (Photoshop, InDesign, Illustrator, SketchUp, AutoCAD...)
- Savoir rendre compte et identifier les besoins d'arbitrages stratégiques
- Permis B indispensable

Savoir-être

- Aimer travailler en équipe et en réseau et collaborer avec différents acteurs
- Travailler dans un univers sans discrimination, et avec bienveillance
- Aisance relationnelle et sens de l'écoute
- Capacité à positiver y compris dans l'adversité
- Capacité à surmonter les difficultés sans se décourager
- Curiosité intellectuelle
- Savoir faire preuve de pédagogie
- Esprit d'initiative et goût pour l'innovation
- Autonomie et organisation

Spécificités :

- Bureau partagé dans les locaux du Siège, situé à Arc-en-Barrois (52)
- Déplacements majoritairement sur le territoire du Parc national, occasionnellement en région Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est, voire France
- Matériel informatique/téléphonie
- Accès au parc de véhicules de service pour les besoins professionnels
- Travail possible le soir ou le week-end dans le cadre d'événements publics ou de réunions avec les instances du Parc national. Disponibilité demandée pour pouvoir participer à des événements à la demande de la Direction.

Procédure de recrutement :

Le dossier de candidature, comprendra obligatoirement :

1. une lettre de motivation faisant apparaître la compétence et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés, son projet d'installation sur le territoire et sa date de disponibilité,
2. un curriculum vitae détaillé,
3. un portfolio de projets réalisés par le candidat ou la candidate,
4. une brève note de synthèse décrivant sa vision de ce que pourrait être le Plan paysage du Parc national de forêts (une page maximum).

Merci d'intégrer votre nom dans le nommage de ces documents.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Envoi des candidatures **avant le 7 juin 2026 minuit** : recrutement@forets-parcnational.fr (préciser en objet : « recrutement – Paysagiste »).

Les entretiens auront lieu **en présentiel à Arc-en-Barrois le lundi 29 juin 2026.**

Contacts :

Philippe PUYDARRIEUX, directeur du Parc national de forêts.

Tél : 03 73 62 03 68 - Mail : philippe.puydarrieux@forets-parcnational.fr

Simon TRAUET, chef du service Connaissance et Patrimoines.

Tél : 06 74 03 82 39 – Mail : simon.trauet@forets-parcnational.fr